

7 - FREINAGE :

- 7.1 : Frein de service : Le frein de service est de type à inertie agissant sur les 4 roues du véhicule. Le dispositif est à transmission mécanique agissant par tringlène et câbles sur des freins à tambours.
- 7.2 : Sans Objet
- 7.3 : Frein de secours
- 7.3.1 : Frein en cas de rupture d'attelage : par câble de rupture agissant sur le levier de frein de stationnement
- 7.4 : Frein de stationnement : Dispositif mécanique à levier agissant par l'intermédiaire de tringlène et câbles sur les freins
- 7.5 : Mode de transmission des efforts aux roues
- 7.5.1 : Frein de service : par câbles et tringlerie
- 7.5.2 à 7.5.3 : Sans Objet
- 7.6 à 7.7 : Sans Objet
- 7.8 : Types de freins
- 7.8.1 : Frein de service : à inertie

Marque

Type

Marque

Type

Marque

Type

7.8.2 : Dispositif de commande :

Marque

Type

7.8.3 : Frein de secours

7.8.3.1 : Frein de rupture d'attelage : par câble

7.8.3.2 : Frein de stationnement : à crémaillère

AL-KO

2051 Aa

KNOTT

20 - 2425/1

RTN

1300

AL-KO

FA 2,5

8 - CARROSSERIE :

8.1 : Carrosserie :

8.2 : Matériaux constituant la carrosserie :

8.2.1 : Plancher :

8.2.2 : Encadrement du plancher :

8.3 à 8.8 : Sans Objet

8.9 : Dispositif de protection latérale

8.10 : Dispositif de protection contre l'encastrement

PTE - ENG

Bois ép. 22 mm

Tôlée pliée

oui

non

9- ECLAIRAGE ET SIGNALISATION :

- 9.1 à 9.2 : Sans Objet
- 9.3 : Feux de position AVANT : oui
- 9.4 : Feux rouges ARRIERE : 2 groupés
- 9.5 : Indicateurs de changement de direction
- 9.5.1 : Avant : Non
- 9.5.2 : Arrière : 2 groupés avec les feux rouges arrières
- 9.6 : Feux stop : 2 groupés avec les feux rouges arrières
- 9.7 : Eclairage de la plaque d'immatriculation arrière : 1 indépendant ou groupé avec les feux rouges arrières
- 9.8 : Dispositifs réfléchissants
- 9.8.1 : ARRIERE : 2 triangulaires indépendants ou groupés avec les feux rouges arrières
- 9.8.2 : LATERAUX : 6
- 9.8.3 : AVANT : 2
- 9.9 : Feux de détresse : Fonction simultanée de tous les feux de direction commandée par le tracteur
- 9.10 : Feux de marche AR : Néant
- 9.11 : Feux de brouillard AR : 1 indépendant ou groupé avec les feux rouges arrières
- 9.12 : Feux d'encombrement :
- 9.12.1 : Avant : non
- 9.12.2 : Arrière : non
- 9.12.3 : Latéraux : oui

Le dispositif d'éclairage et de signalisation homologué est conforme à la directive 97/28 CE.

10- DIVERS :

- 10.1 : Sans Objet
- 10.2 : Marque d'identité
- 10.2.1 : Emplacement de la plaque constructeur : AVANT DROIT
- 10.2.2 : Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : AVANT DROIT
- 10.2.3 : Structure du numéro d'identification :
- VLC : Constructeur
- TPF 252 : Type de la remorque
- R : Type d'attelage
- 25 / 30 : Longueur utile
- 01 : Année de Fabrication
- 001 : Numéro d'ordre de fabrication composé de 3 chiffres
- 10.2.4 : Le numéro d'identification commence à : VLCTPF252R3001001

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur REMORQUES HUBIERE SA - ZAC La Marlière - B.P. 188 - 59613 FOURMIES, que le véhicule n° VLCTPF252R3001001, présenté comme prototype des véhicules de marque HUBIERE type TPF 252 R Version 25/30 satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Le numéro dans la série du type commence au numéro : VLCTPF252R3001001

Douai, le 5 Août 2002
L'Ingénieur divisionnaire
De l'Industrie et des Mines,

Martine BLIER

Vu et approuvé sous le numéro RPT-02-02/037/59V
Douai, Le 5 Août 2002
P/ le Directeur et par délégation,
L'Ingénieur en Chef de l'Armement,
Chef de la Division
Techniques Industrielles et Sécurité Nucléaire,

Alain CARLIER

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés S.A. REMORQUES HUBIERE, constructeur, certifions :

a/ Que le véhicule :

- 1/ Genre: REM
- 2/ Marque: HUBIERE
- 3/ Type: TPF 252 R Version (*)
- 4/ Numéro dans la série du type : VLCTPF252R2504090
- 5/ Carrosserie :
- 6/ Dimensions hors tout :
- Largeur :
- Longueur :
- Surface :
- 7/ Poids Total Autorisé en charge :
- 8/ Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base :
- 9/ Charge utile du véhicule de base :
- (*) Rayer les mentions

b/ Renseignement complémentaires

Dispositif d'accrochage : Anneau 68 x 42

25	30
PTE - ENG	PTE - ENG
1,96m	2,26m
4,59m	5,09m
8,99m²	11,50m²
2100 kg	2500 kg
500 kg	570 kg
2000 kg	1930 kg

est entièrement conforme au type décrit et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus, et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

c/ Que le véhicule sort de nos usines le 10/12/2004
pour être livré à :

Fait à Fourmies, le

Rappel :

Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 312-1 à R 312-25, R 314-1 à R 317-7, R 315-15 à R 315-17 et R 318-1 à R 318-5 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le DRIE.

(nom et adresse de l'acheteur ou à défaut du concessionnaire)
10/12/2004

REMORQUES HUBIERE

S.A. au capital de 215.000 Euros

ZAC LA MARLIERE

59613 FOURMIES CEDEX

Tél. : 03.27.60.54.00 - Fax : 03.27.57.40.72

Code APE 342 A - RCS AVESNES B 344 766 250 00026

N° TVA FR 08 344 766 258